



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Digitalisation

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement

Service Central de Législation  
5, rue Plaetis  
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 20 février 2023

**Objet : Question parlementaire n° 7545 du 2 février 2023 de Monsieur le Député Marc Spautz concernant « Autorisation d'exercer les professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire ».**

Monsieur le Ministre,

En date du 2 février 2023, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Santé et du Ministre délégué à la Digitalisation.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Spautz.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre délégué à la Digitalisation  
(s.) Marc Hansen